



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 15/07/2024

OBJET : décision modificative 1 au budget 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre d'exprimés : 26

Date convocation 08/07/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le quinze juillet deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI (arrivée en cours de séance), Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI (arrivée en cours de séance), Fabrice MORICHON, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Alexis VERMOREL

Absents excusés : Max DURMARQUE, Stéphane DUTHEIL, Didier RICHERD

Procurations :

Claire ROSIER à Jean-Luc LAFOND

Marie-Hélène BERNARD à Daniel POMERET

Karim MOYENIN OUARDI à Pascal ANTHOINE

Roseline MHARI AGOURRAME à Luc FERJULE

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Suite à la réception de révisions de prix pour les travaux de la salle des Colonnes et conformément à l'AP modifiée, il convient d'inscrire un crédit de paiement de 145 000€ complémentaire, cette dépense nouvelle est équilibrée par la perception de recettes, au titre du remboursement de matériel volé et d'une subvention pour les travaux de restauration du Château des tours, ainsi que par une baisse des crédits de paiement sur l'opération Cézanne.

Le conseil est amené à se prononcer sur la décision modificative 1 suivante :



Investissement		
	Dépenses	Recettes
<u>Compte 024</u>	0,00 €	+ 15 733,00 €
<u>Compte 1322</u> <i>Région</i>	0,00 €	+ 12 274,00 €
<u>Compte 2313</u> opération 631 <i>salle des fêtes</i>	+145 000,00 €	0,00 €
<u>Compte 2313</u> opération 637 <i>Cézanne</i>	-116 993,00 €	0,00 €
TOTAL	+ 28 007 €	+ 28 007 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des votants

1°) **APPROUVE** la décision modificative 1 au budget 2024 de la commune telle que présentée ci-dessus.

2°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND